



# Commune de Bullet

## Avis d'enquête

Conformément aux dispositions de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité de Bullet soumet à l'enquête publique du 18 janvier 2019 au 18 février 2019

### **- le plan partiel d'affectation "Les Rogneux" et son règlement**

L'enquête publique porte également sur la délimitation de l'aire forestière.

Elle met également en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et le rapport d'impact sur l'environnement qui l'accompagnent.

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées auprès du greffe municipal de la Commune de Bullet, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du bureau.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité de Bullet (Route de Ste-Croix 24, 1453 Bullet).

La Municipalité